



**PROCES VERBAL**  
**de la réunion du**  
**BUREAU COMMUNAUTAIRE DE HAUT-JURA SAINT-CLAUDE**  
**Mercredi 12 décembre 2012 à 18h00**  
**13bis, boulevard de la République**  
**Saint-Claude**

**PRESENTS** : Francis Lahaut, Nicolas Gindre, Jacques Lançon, Ludovic Sonney, Christian David, Roger Beguet, Alain Mouret, Philippe Passot, Eliane Grenard, Bernard Vuillard, Françoise Crespy, Daniel Monneret, Alain Waille, Jean-François Demarchi, Jean Pierre Ackermann, Jean-Daniel Maire, Jean-Pierre Martorell

**EXCUSES** :

**ABSENT** : Néant

<b>POUVOIR :</b>
------------------

La convocation pour la séance du 12 décembre, datée du 6 décembre 2012 a été adressée aux membres du Bureau.

-----ooOoo-----

Le Président, Francis Lahaut ouvre la séance à 18h15, remercie les participants de leur présence, donne lecture des procurations.

Monsieur Daniel Monneret se propose pour assurer les fonctions de secrétaire de séance, il est élu à l'unanimité.

-----ooOoo-----

**ADMINISTRATION GENERALE**

**1-1 Approbation du compte-rendu de la réunion du 35<sup>ème</sup> bureau du 21 novembre 2012**

Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

**ECONOMIE**

**1-2-1 Association «Musée des Techniques et Cultures Comtoises» - désignation d'un représentant et d'un suppléant**

Lors de sa séance du 28 novembre 2012, le conseil communautaire a décidé que la communauté de communes, au titre de la régie à autonomie financière de l'atelier des savoir faire, adhère à l'association «Musée des Techniques et Cultures Comtoises».

La communauté de communes peut être représentée au sein du conseil d'administration par un titulaire et un suppléant.

Il est proposé de désigner à titre de titulaire madame Nicole Pedroletti, présidente de la régie à autonomie financière de l'atelier des savoir faire, et comme suppléant monsieur Philippe Passot.

A l'unanimité, le bureau accepte que les membres désignés ci-dessus représentent la communauté de communes au sein de l'association « Musée des Techniques et Cultures Comtoises ».

## FINANCES

### 1-3-1 Activités neiges

#### Activités chiens de traîneau : règlement d'utilisation des pistes destinées à la pratique du traîneau à chiens et de l'aire d'accueil

La Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude a la compétence pour la gestion des activités de chiens de traîneaux.

Vu la délibération du conseil communautaire du 4 juillet 2012, fixant le prix des activités chiens de traîneaux pour la saison d'hiver 2012/2013,

Il y aurait lieu d'établir un règlement pour l'ensemble des personnes fréquentant le site. Ce règlement a pour but de définir les règles d'usage du site, sachant que l'accès au site est subordonné à l'acceptation par les utilisateurs d'un règlement et la possession d'un pass.

Il est précisé dans ce règlement que des prises électriques situées à l'extérieur du chalet, sur la façade nord, sont destinées à l'alimentation des véhicules type camping-car.

Des adaptateurs sont disponibles, contre une caution de 100 € au point information de la Pesse.

Le bureau communautaire doit se prononcer :

- sur le règlement d'utilisation des pistes destinées à la pratique du traîneau à chiens et de l'aire d'accueil ci-annexé
- autoriser le Président à encaisser la caution de 100 €, en cas d'adaptateur non rendu.

#### Tarif d'utilisation de quad avec chauffeur :

La communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude possède deux quads, et afin de répondre à certaines demandes ponctuelles, il y aurait lieu de fixer un tarif d'utilisation avec chauffeur.

Le tarif proposé est de 60 € la demi-heure.

Le bureau communautaire doit se prononcer :

- sur le tarif d'utilisation d'un quad avec chauffeur

A l'unanimité, le bureau accepte les propositions faites pour l'activité «chiens de traîneau», ainsi que le tarif d'utilisation de quad avec chauffeur.

-----ooOoo-----

La séance est levée par le Président à 21h.

-----ooOoo-----

Francis Lahaut  
Président



Daniel Monneret  
Secrétaire

Fait à Saint-Claude,  
Le 13 décembre 2012